

Un don genevois à l'assemblée nationale en 1789

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 7

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-13300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

UN DON GENEVOIS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 1789

L'histoire de Genève pendant les dernières années du XVIII^e siècle et les premières années du XIX^e, n'est encore qu'imparfaitement connue dans ses détails. Elle n'a éveillé jusqu'ici qu'un faible intérêt. MM. Albert Choisy et Lucien Cramer le constataient encore récemment, en ce qui concerne le régime français, dans l'intéressante notice qu'ils ont publiée à l'occasion du jubilé de M. L. Dufour-Vernes, archiviste d'Etat. Ils l'attribuent au fait que les pièces relatives aux années 1797-1814 ont été reléguées très longtemps dans les combles de l'Hôtel de Ville, où il était presque impossible d'aller les consulter. Semblable observation s'impose pour la période qui précède la domination française, et ce silence est fait pour étonner. Bientôt, sans doute, surgira l'historien de cette époque troublée. C'est dans le seul but de lui fournir quelques documents inédits que nous publions ici — à l'aide d'une lettre retrouvée dans des papiers de famille — la relation d'un épisode pénible pour notre amour-propre national mais caractéristique, dont les *Fragments biographiques et historiques* du baron de Grenus et la petite *Histoire de Genève* de J. Jullien font seuls mention sans y attacher autrement d'importance.

Le début de l'année 1789 avait été marqué à Genève par les sanglantes émeutes de St-Gervais faites au cri de : « Le pain à quatre sous ». Débordé, le gouvernement réactionnaire instauré en 1782 et successeur du régime aristocratique qui avait duré pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle — il y a lieu d'insister sur cette distinction trop souvent négligée — était entré en pourparlers avec les « citoyens » sur le conseil du procureur général Prevost et toutes les réclamations populaires (élection de Deux Cents sur une présentation de candidats en nombre triple, abrogation de la loi sur l'élection des syndics, suppression du conseil militaire, rétablissement de la milice, réduction de l'impôt sur l'entrée de la viande et du vin, etc.) avaient été acceptées par les conseils sans délibération, puis adoptées par le conseil général le 10 février, à la presque unanimité. Le gouvernement avait été chargé de demander aux puissances amies la garantie de cet édit du 10 février ; elles l'accordèrent, comme on sait, avec mauvaise grâce. La France, en particulier, avait bien autre chose à faire.

Dans le courant de la même année et sur l'invitation de S. E. Necker, ministre des finances, un comité se constitua dans l'aristocratie genevoise en vue d'offrir un don patriotique au roi de France et à l'Assemblée nationale. Une somme de 900,000 liv. de France fut réunie et mise à la disposition du Trésor royal pour « les époques auxquelles se payeroient les semestres des rentes viagères ». Dans la lettre à S. E. Necker, rédigée par les seize « particuliers » membres du comité, et qui accompagnait l'envoi, on lit ce qui suit¹ :

Cette contribution patriotique fut envisagée à Genève comme un moyen précieux de manifester à la gloire et à la prospérité d'un Roi bienfaisant et d'une Nation généreuse qui ont donné dans tous les tems à cette République des marques d'intérêt et de bienveillance...

¹ Cette lettre figure au *Registre du Conseil* à la date du 25 décembre.

...Qu'ils auraient craint d'offrir le foible tribut de leur zèle et de leur respect s'ils n'étoient persuadés que S. E. réussiroit à le rendre agréable ; que la somme eût été plus considérable si des circonstances fâcheuses n'y avoient pas mis des obstacles. Qu'ils se flattent que cette offrande obtiendra l'approbation de S. E. et le prier de faire en sorte que S. M. et l'assemblée Nationale daignent l'agréer comme une expression de leur gratitude et de leur respectueux dévouement. Que de concourir selon leurs moyens au succès de ses travaux leur a paru le plus pur hommage qu'ils puissent lui rendre.

Necker répondit qu'il s'était empressé d'envoyer la lettre au roi, lequel lui en avait sur-le-champ témoigné toute sa satisfaction et lui avait ordonné, en Conseil, de l'exprimer de sa part au comité genevois.

D'aucuns prétendirent immédiatement que ce Don des Genevois était le prix convenu entre le ministre Necker et le gouvernement pour l'octroi de la Garantie. Tel n'est pas le cas, nous en sommes convaincu. Mais il faut bien convenir que les apparences viennent à l'appui de cette version et que les auteurs responsables de la manifestation ont fait preuve d'une singulière maladresse. Une fois le premier enthousiasme passé, en effet, beaucoup de ceux qui avaient considéré l'édit du 10 février pour un réel sacrifice de l'aristocratie — ce qu'il était réellement — n'y voyaient plus maintenant que des concessions dérisoires. Si, d'une part, les « représentants » demeurés fidèles à leur patrie qui souffraient des rigueurs du régime de 1782 à 1789 et bénéficiaient de la détente, se déclaraient satisfaits, d'autre part les exaltés du parti, compromis dans la Révolution de 1782, exilés volontairement ou par force, n'acceptaient pas plus le nouvel état de choses que l'ancien. Peu leur importait qu'à Genève la vie fut plus ou moins facile, la constitution plus ou moins libérale, tant que le parti opposé et détesté conserverait le pouvoir. Clavière, du Roveray, Etienne Dumont, les plus notables d'entre ces exilés groupés autour

de Mirabeau, qui en avait fait ses collaborateurs et s'appropriait leurs idées politiques, cherchaient à persuader à leurs compatriotes qu'ils étaient toujours les dupes du régime aristocratique et que ce joug était odieux. Dès que la libéralité des Genevois fut annoncée, ils saisirent la balle au bond et protestèrent énergiquement.

Dans une lettre à M. de Volney, député de la sénéchaussée d'Anjou à l'Assemblée nationale, ils faisaient les remarques suivantes :

Les dernières assurances données par M. Necker aux magistrats genevois sur l'obtention de la garantie, coïncident avec l'invitation qui leur a été faite en son nom de s'intéresser dans la contribution patriotique ; les souscriptions relatives à ce dernier objet ont commencé à peu près à la même époque ; elles sont restées ouvertes jusqu'à l'arrivée des pleins pouvoirs, en vertu desquels la garantie a été signée ; et c'est seulement alors que le dernier résultat de cette souscription a été adressé au ministre.

La demande de la garantie a été faite au nom de la République entière, parce que les magistrats ont trouvé moyen de la comprendre dans la misérable transaction qu'ils firent approuver *in globo* à leurs concitoyens, en Février dernier, dans un moment de confusion, de vertige et de crainte et que ceux-ci ne furent pas libres de séparer cet objet des autres qu'on proposait à leurs suffrages...

Cette conduite, qu'on aura peine à comprendre, est l'effet des sollicitations actives et continuelles des Aristocrates genevois auprès des ministres du Roi, principalement auprès de M. Necker.

L'écrit de Clavière, du Roveray et Dumont causa naturellement un grand scandale dans le parti gouvernemental à Genève. Sieur Tronchin mande de Paris à Nob. Puerari que, selon le ministre Necker, « l'indignation muette doit être la seule réponse à faire à tant de méchanceté ».

* * *

Le « Don genevois » vint devant l'assemblée nationale le mardi 29 décembre et l'on trouvera dans le document que nous allons maintenant reproduire le compte rendu de cette séance. La lettre est adressée à son frère, Jean-Louis de

Roches, « professeur en langues orientales » à Genève, par Mme Reybaz, femme d'Etienne-Salomon Reybaz, ancien ministre du Saint-Evangile, physicien et mathématicien, collaborateur — et l'on sait ce que ce terme comprend — de Mirabeau ¹, ministre de la République de Genève à Paris de 1792-1796, l'une des figures les plus intéressantes parmi celles des Genevois de l'époque.

J'ai attendu à t'écrire aujourd'hui, mon cher frère, pour pouvoir te donner des nouvelles sûres et précises de la discussion de votre don, faite hier dans l'assemblée Nationale comme témoin oculaire et auriculaire car j'étois aux premières et meilleures places possibles.

Il y a eu d'abord un débat sur laquelle des deux auroit la primauté, ou l'affaire de la Colonie de St-Domingue, ou celle du don Genevois ; celle-ci l'a bientôt emporté, et M. Volney est monté à la tribune. Là il a lu la lettre envoyée par les 16, et présentée par M. Tronchin, *Ministre*, à M. Necker, premier Min. des Finances au sujet du don Genevois ; il en a fait un petit commentaire, seulement pour préparer la question. Après lui, M. de Toulangeon est monté à la tribune pour prouver qu'on devoit accepter ce don vu la pénurie des finances ; il est mauvais orateur et a si mal soutenu sa cause qu'il n'a point attiré l'attention, mais seulement quelques murmures d'impatience. Après lui, le Comte de Mirabeau et l'Abbé Mauri se sont disputés à la tribune ; ces deux hommes sont les Démosthène et les Eschyne de l'Assemblée ; le Comte de Mirabeau étoit le premier inscrit, il a donc harangué le premier. Il a commencé par dire qu'il ne s'appuieroit point sur la supposition que ce fût un don du Gouvernement pour prix de la garantie nouvellement obtenue ; seulement, a-t-il dit en passant, on a observé que les 16 commissaires sont tous membres du Gouvernement et du parti aristocratique hors deux dont les sentimens mitigés entre les deux partis, ne paroissent décider ni pour l'un ni pour l'autre. Il est ensuite entré en matière par cette division-ci.

1. La Nature du don.

2. Qui est-ce qui donne.

3. Les circonstances dans lesquelles ce don est offert.

1. La Nature du don : Il ne peut pas être regardé comme le quart du revenu imposé aux François, il n'est pas présenté comme

¹ Voir *Un collaborateur de Mirabeau* par Ph. Plan.

tel. Ce n'est pas non plus une contribution patriotique puis qu'ils ne sont pas François ; sous quel point de vue faut-il donc envisager cette offre ? C'est un secours particulier offert par des individus étrangers à une grande Nation.

C'est ici qu'il a remarqué que les 16 commissaires étoient membres du Gouvernement, etc., etc. (J'ai grand peine, mon cher ami, à ne pas confondre les 3 points du discours dont je veux te donner l'idée).

Il a dit dans ce 2^e point, que ceux qui donnent se disent pénétrés de gratitude pour les bienfaits de la France : Quels sont ces bienfaits ? les Garanties dont elle les a gratifiés, et toujours en faveur des Aristocrates ; qui donc a, et doit de la reconnaissance ? les Aristocrates ; il est donc présumable que ce don est fait par eux ; on sait que le ministre les y a invités. Les autres citoïens s'y sont prêtés par différentes suggestions, ils l'ont crû utile à leurs intérêts pécuniaires ; mais dans quelles Circonstances s'y sont-ils déterminés ?

3. Au moment où le Gouvernement a obtenu une 4^e Garantie ; à l'invitation du Ministre, membre de ce Gouvernement ; de ce Gouvernement qui a concentré dans ses mains tels et tels pouvoirs, que les citoyens ont cédé par l'effroi de l'effet de ces Garanties naguère si redoutables !

Dans un tems où les commissaires peignent Genève en détresse par la décadence des maisons de Commerce, le dépérissement des manufactures, la cherté des grains, dont le prix qu'ils nottent est le double de ce qu'il s'est jamais vendu à Paris dans la plus grande disette.

Après toutes ces choses très fortement exprimées, il a intéressé l'orgueil des François à ne point accepter un don *présenté dans le cadre de l'indigence* et a fini par dire que les François, loin de recevoir l'aumône des Genevois devroient plustot leur envoyer des secours.

Ici, des applaudissements inexprimables ont couronné son discours ; l'Abbé Mauri étoit depuis longtems dans la tribune que le murmure des applaudissements duroit encore, il a falu bien des mouvements de la clochette du Président pour qu'on se résolut à écouter le nouvel orateur qu'on suposait devoir s'oposer au premier.

L'Abbé Maury, pour rappeler l'attention, a commencé par l'éloge de la République, ce qui a d'abord produit son effet ; il l'a représentée reconquérant sa liberté en 14 cent je ne sai combien,

florissant dès lors en tout genre, et ayant contre l'avancé de Mirabeau qui ne lui en avoit donné que 15, plus de 20 ou 22 millions de rentes viagères en France. Il a dit beaucoup de choses qui montrent qu'il est mal instruit à plusieurs égards, il a parlé des Négatifs des représentans, du Quartier de St-Gervais et du Quartier de St-Pierre qui occupent le haut et le bas de la ville ; et il a dit, *tout le monde sait que c'est à ce haut et ce bas que Genève doit sa liberté*. Tu comprends que cela nous a paru fort étrange faute de savoir peut-être ce qu'il entend par là ; il est instruit par Jeanin (Hénin ?) qu'il voit beaucoup, il me semble qu'il auroit pu l'instruire mieux, mais c'est ce qui n'est pas important ; l'essentiel est, qu'il a conclu par dire, les Genevois n'ont aucun titre pour faire un don à la France. *Ils n'ont pas l'honneur d'être François*. Je conclus à ce que leur don soit rejeté. Les applaudissemens ont été inouïs.

MM. Barnave et Pétion de Villeneuve se sont alors disputés la tribune. L'assemblée s'est écriée de tous les coins de la salle : « Aux voix, aux voix ». Il a fallu aller aux voix sur le don, avant de rien entendre d'autre. M. le Président a dit. Que ceux qui veulent accepter le don se lèvent. M. de Toulangeon s'est levé seul, seul absolument, car je voyois la sale entière dans tous ses coins et recoins. M. le Président a dit alors : Que ceux qui veulent rejeter le don se lèvent. Il n'avoit pas à moitié prononcé ces mots que l'assemblée entière étoit debout sans autre exception, que M. Toulangeon.

Voilà, mon cher ami, sans la moindre broderie ni exagération comment s'est passé cette affaire. Mais il s'en faut bien que je t'aye extrait tout ce qui s'est dit ; même je ne t'ai point dit que les 2 premiers orateurs, je veux dire Volney et le Comte de Mirabeau ont fait entrevoir la question de la garantie. C'est une grande question qui se traitera aussi ; et il est certain que si Genève veut être libre, elle le sera autant que dans le siècle dernier.

Mon cher Frère, nous avons souvent ainsi que tous les membres de notre famille exprimé notre commune horreur pour cette garantie ; je t'ai vu ainsi que moi nageant dans la joye, lors qu'une erreur hélas trop courte ! nous persuada que nous en étions délivrés ; je te vis embrassant ton fils alors à la mammelle lui dire oh ! mon fils tu es libre. Je ne sai si tu as maintenant d'autres sentimens je ne puis le croire, nos cœurs se sont toujours si bien entendus ! et je t'avoue que le plus ardent de mes vœux, est de voir briser cette chaine honteuse, et cet épouvantail d'une République indépendante, et de citiens qui sans elle fussent toujours demeurés

vraiment libres et peut être plus vertueux ; je sens que je donnerois ma vie pour obtenir ce point ; et certe jamais intérêt ne fut si pur, car si l'on pouvoit plaisanter sur ce sujet je pourrois bien dire ici : Quy gagnerais-je ?

N'entre point dans l'idée mon très cher ami, que Clavière, Du Roveray et Dumont, veuillent faire les maitres chez vous. Ils eurent des intentions patriotiques, tout étoit contr'eux alors, ils réussirent mal, et finirent par contribuer ainsi puissamment au malheur de la République. Aujourd'hui vos aristocrates ont perdu leur point d'appui, ils ne peuvent rien ici, au contraire ils n'auroient qu'à se montrer pour tout perdre. Vos exilés ont à présent leur contre partie ; tout est pour eux, et ils n'ont perdu aucun des moyens propres à réparer leur premier malheur, et sur tout celui de leur patrie sur laquelle ils ont sans cesse les yeux, pour la faire ressortir triomphante du borbier de servitude où les intrigues des Aristocrates l'avoient plongée. Leur plan n'est point d'y vivre à moins que ce ne soit peut être sur leurs vieux jours ce qu'ils ne croient pas même aujourd'hui. Clavière est dans les affaires jusqu'au cou, son gout d'ailleurs et ses talens l'attachent à la capitale. Du Roveray m'a assuré positivement ne pouvoir vivre à Genève, où son état depuis si longtemps abandonné, ne pourroit le faire subsister avec sa famille, parce qu'il faudroit alors qu'il abandonnât une pension de 300 louis qu'il tire du Gouvernement Anglais pour les peines (quoique bien inutiles) qu'il a prises pour l'établissement d'une colonie Genevoise en Irlande. Dumont est fortement attaché à Lord Landsdown qui lui a donné un bénéfice de 300 louis que rien ne pourroit remplacer à Genève. Voilà les raisons qui doivent rassurer ceux qui peuvent les craindre ni dans les conseils ni autrement ; personne ne doit les redouter, que ceux qui veulent ravir ou retenir les droits des Citoyens ; contre ceux ci je t'avoue qu'ils sont infiniment puissans par les amis qu'ils se sont faits ici dans la chose publique, en lui consacrant leurs talens toujours il est vrai dans l'espoir d'en faire profiter leur Patrie. Par leur infatigable activité à laquelle rien ne peut se comparer, pour remplir leur but. Et pour pouvoir vivre à Paris, ils se sont dévoués au *Courier de Provence*¹ afin de ne rien devoir qu'à eux mêmes ; et ce travail est ainsi ajouté à tout celui que leur donne et les services

¹ Journal de Mirabeau. Tenant tour à tour la plume, les trois amis rendaient compte des séances de l'Assemblée nationale. « Loin de la flatter, dit Philippe Godet dans son *Histoire littéraire de la Suisse française*, ils traçaient un tableau fidèle de l'incohérence, du désordre, de la fougue qui avaient présidé à ses travaux. »

qu'ils rendent si souvent dans les affaires ; et le but principal et permanent de toutes leurs actions dont il est l'ame, le retour de la liberté de la République de Genève ? Je suis à même ici de voir tout cela et de me dire souvent, combien de tels hommes qui sacrifient toute leur existence à leur Patrie sont rares et qu'il est rare aussi de réunir pour cela tant de qualités nécessaires car l'insouciance des mauvaises interprétations de leurs ennemis en est une bien importante qu'il n'est pas possible de pousser plus loin ; il est vrai de dire qu'ils l'honorent à la lettre de la haine des ennemis de la liberté intérieure et extérieure de leur Patrie.

Il faut avouer aussi, que ces qualités si nécessaires en politique ne sont point celles qui doivent s'exercer dans la paix et dans le sein des familles. Nous pouvons bien convenir que nous ne les possédons point, mais convenons qu'il est heureux qu'il y ait eu des gens comme cela, lors qu'ils y joignent chez eux des qualités domestiques.

* * *

L'exactitude de ce récit est confirmée par le compte-rendu de la séance paru dans la *Gazette nationale* ou *Moniteur universel*, le prédécesseur du *Journal officiel*.

On a fait remarquer ailleurs (voir en particulier l'*Histoire littéraire de la Suisse française*, par Ph. Godet, chapitre de *la Révolution*) l'importance que conférait aux citoyens de la petite Genève, réfugiés en France, leur expérience longuement mûrie de républicains. L'épisode que nous venons de raconter en est une nouvelle preuve. Le « Don genevois » leur offrit l'occasion d'une vengeance contre le gouvernement genevois et contre Necker, qui usait volontiers de ces petits moyens pour rétablir ses finances compromises. Mirabeau, comme on l'a vu, épousa leur querelle et se posa en somme beaucoup plus en adversaire de la garantie que du don lui-même. Quant aux souscripteurs, ils rempochèrent sans doute leur offrande sans difficultés et s'ils manifestèrent quelque mauvaise humeur contre Necker, qui les avait jetés dans ce guêpier, ils se consolèrent facilement en pensant que leur échec était moins humiliant que ne l'eût été pour la France l'acceptation de cet argent.

Il faut constater enfin que si les représentants exilés faisaient fausse route en condamnant l'édit du 10 février 1789, l'influence de plusieurs d'entre eux — et ce fut en particulier le cas de Reybaz — s'exerça souvent d'une façon beaucoup plus utile pour leur patrie.

Edmond BARDE.

SAINT ROMAIN EST-IL LE FONDATEUR DE ROMAINMOTIER ?

(Suite et fin.)

Heureusement il n'en est rien. L'anonyme s'arrête de préférence à trois monastères, justement ceux où l'on vénérât la sépulture de ses trois héros. Il raconte la vie des saints Romain, Lupicin, Eugende ; or Eugende reposait à Condat, Lupicin à Lauconne, Romain à quelque distance de la Balme. Mais il en connaît beaucoup d'autres dont il n'indique ni le nombre ni le nom « ita ut non solum Sequanorum pro-
» vinciae loca secretiora verum etiam territoria multa longe
» lateque spatiis distincta terrarum divine subolis diffusa gratia
» monasteriis atque ecclesiis replerentur ¹ ». Nous sommes mal renseignés sur ces diverses fondations ; plusieurs eurent sans doute une existence éphémère. Rien pourtant ne nous empêche d'en supposer une en Allémanie, précisément celle dont parle saint Grégoire, Romainmôtier. On se demande pourquoi, remplissant de ses disciples tant de contrées voisines, Romain aurait négligé seulement cette partie du Jura toute proche de sa première demeure.

Dira-t-on que son influence ne franchit pas la montagne ? Mais rien n'est moins justifié que cette hypothèse. Voici pourquoi : ses deux premiers disciples venaient de l'est du Jura. « Duo quidam iuvenes Noiudinensis municipii clerici

¹ *Vita Patrum Jurens.* I 4 ; ed. Krusch, p. 131.